

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *c* de l'article 3 de la Loi sur le ministère de la Justice (chapitre M-19), le ministre a la surveillance de toutes les matières qui concernent l'administration de la justice au Québec à l'exception de celles qui sont attribuées au ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE cette entente constitue une entente intergouvernementale canadienne au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30);

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.8 de cette loi, les ententes intergouvernementales canadiennes doivent, pour être valides, être approuvées par le gouvernement et être signées par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, du ministre de la Santé et des Services sociaux et de la ministre de la Justice :

QUE soit approuvée l'entente intitulée Modification de l'Entente Canada-Québec pour les services en langue anglaise 2013-2014 à 2014-2015, laquelle sera substantiellement conforme au projet d'entente joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62999

Gouvernement du Québec

Décret 214-2015, 25 mars 2015

CONCERNANT le paiement des dépenses relatives à la Société d'habitation du Québec inscrites à la dette nette au 1^{er} avril 2013 à la suite de l'application de la norme comptable révisée sur les paiements de transfert

ATTENDU QUE, depuis le 1^{er} avril 2012, la Société d'habitation du Québec applique, relativement aux programmes qu'elle administre, la norme comptable révisée sur les paiements de transfert pour la comptabilisation des subventions qu'elle octroie et reçoit;

ATTENDU QUE, en vertu du décret numéro 245-2013 du 27 mars 2013, le gouvernement a autorisé le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à constituer une provision d'une somme maximale de 518 769 822 \$ pour le paiement des dépenses

relatives aux programmes AccèsLogis Québec, Achat-Rénovation et ceux de l'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec, inscrites à la dette nette au 1^{er} avril 2012 à la suite de la révision de la norme comptable sur les paiements de transfert;

ATTENDU QUE, suite à la révision de la norme comptable en 2012, la Société d'habitation du Québec a adopté en 2013-2014 la nouvelle méthode de comptabilisation à l'avancement des travaux des immobilisations en cours de construction pour comptabiliser les engagements de ses programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Rénovation Québec;

ATTENDU QUE, en vertu du décret numéro 210-2014 du 5 mars 2014, le gouvernement a autorisé le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à constituer une provision d'un montant maximal de 75 075 895 \$, estimé par le Vérificateur général du Québec, pour le paiement des dépenses relatives à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, inscrites à la dette nette au 1^{er} avril 2013 à la suite de la révision de la norme comptable sur les paiements de transfert.

ATTENDU QUE lors de l'établissement de la provision de 75 075 895 \$, les pourparlers entre le Vérificateur général du Québec, le Contrôleur des finances du Québec et la Société d'habitation du Québec n'étaient pas terminés et que la provision s'est avérée insuffisante parce qu'elle n'incluait pas les sommes pour le programme Rénovation Québec ni les sommes réelles pour le programme AccèsLogis Québec;

ATTENDU QUE, dans le cadre de la finalisation de ses travaux de mise en œuvre de la norme comptable révisée, les engagements de la Société d'habitation du Québec envers les bénéficiaires des programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Rénovation Québec s'élevaient à un montant de 141 781 275 \$ en date du 31 mars 2013, selon la nouvelle méthode de comptabilisation à l'avancement des travaux;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec bénéficiait, au 31 mars 2013, d'une contribution financière de la Société canadienne d'hypothèques et de logement s'élevant à un montant de 10 789 900 \$ relativement à la part assumée par cette dernière, établie selon la nouvelle méthode de comptabilisation à l'avancement des travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu de refléter ces dépenses relatives aux années antérieures qui découlent de l'application de la nouvelle méthode de comptabilisation à l'avancement

des travaux consécutive à l'application de la norme comptable révisée et de constituer une nouvelle provision en sus de celle déjà accordée en vertu du décret numéro 210-2014 du 5 mars 2014 afin de pourvoir au paiement du solde de 55 915 480 \$, dont les décaissements, à titre indicatif, devraient avoir lieu d'ici le 31 mars 2015 selon la ventilation présentée à l'annexe 1 du présent décret;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 88.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8), le gouvernement peut déterminer les conditions de toute subvention qu'il accorde à la Société d'habitation du Québec pour pourvoir en totalité ou en partie au paiement en capital et intérêts de tout emprunt ou autre obligation de la Société;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser qu'un montant maximal de 55 915 480 \$ soit pris sur les crédits de l'exercice financier 2014-2015 du programme 07 du portefeuille « Affaires municipales et Occupation du territoire »;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit autorisé à constituer une provision d'un montant maximal de 55 915 480 \$ sur les crédits de l'exercice financier 2014-2015 du programme 07 du portefeuille « Affaires municipales et Occupation du territoire »;

QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit autorisé à verser à la Société d'habitation du Québec, au fur et à mesure de ses besoins, les sommes nécessaires, prises à même cette provision;

QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire informe annuellement le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor de l'utilisation des sommes affectées à cette provision.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

Annexe 1

Liste des bénéficiaires par programme de subvention

	Dépenses selon la nouvelle méthode de comptabilisation à l'avancement des travaux		Décret numéro 210-2014 du 5 mars 2014	Solde à considérer au présent décret
AccèsLois Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif				
À la Villa Beau Séjour	2 588 047 \$	2 446 555 \$		141 492 \$
Accueil Notre-Dame	1 469 748 \$	1 502 934 \$		(33 186 \$)
Association pour l'intégration en résidence de l'estrie (aire) inc.	166 745 \$	171 645 \$		(4 900 \$)
Auberge Madeleine	1 411 868 \$	150 615 \$		1 261 253 \$
Carrefour Familial Hochelaga	426 803 \$	271 471 \$		155 332 \$
Centre Inter-section	194 128 \$	188 555 \$		5 573 \$
Cité des bâtisseurs de Pointe-Saint-Charles	6 847 045 \$	7 125 694 \$		(278 649 \$)
Coop de solidarité en habitation l'Autre-Toit	934 335 \$	641 887 \$		292 448 \$
Coopérative de solidarité en habitation de l'Arc	1 417 393 \$	1 503 576 \$		(86 183 \$)
Coopérative de solidarité en habitation de Saint-Jean-des-Piles	857 999 \$	820 867 \$		37 132 \$
Coopérative de solidarité pavillon André-Darveau	1 186 244 \$	738 272 \$		447 972 \$
Coopérative d'habitation «les bons amis» de Québec	2 204 065 \$	2 385 945 \$		(181 880 \$)
Coopérative d'habitation Chauveau	1 712 971 \$	1 430 975 \$		281 996 \$
Coopérative d'habitation Le Chalutier de Pointe St-Charles	876 080 \$	929 106 \$		(53 026 \$)
Coopérative d'habitation le Réverbère	4 229 926 \$	2 936 747 \$		1 293 179 \$
Coopérative d'habitation Les Ambassadeurs	443 340 \$	370 122 \$		73 218 \$
Coopérative d'habitation Réve Bleu de Verdun	1 030 085 \$	896 709 \$		133 376 \$
Domaine du Parc Savard	8 173 035 \$	6 952 395 \$		1 220 640 \$
Habitations Château d'Eau	372 720 \$	202 199 \$		170 521 \$
Habitations communautaires Entre-deux-âges	7 287 084 \$	6 868 126 \$		418 958 \$
Habitations de l'Outaouais Métropolitain	985 512 \$	980 281 \$		5 231 \$
Han-Logement	37 434 \$	16 659 \$		20 775 \$
HAVICO MN, Habitation, vision de communauté à Montréal-Nord	1 825 732 \$	2 155 488 \$		(329 756 \$)
Inter-Loge centre-sud	1 022 764 \$	948 835 \$		73 929 \$
La Diligence -Coopérative de solidarité en habitation	2 254 547 \$	1 292 002 \$		962 545 \$
La jonction pour elle inc.	286 265 \$	73 938 \$		212 327 \$
La maison bleue de Saint-Paul	219 441 \$	295 047 \$		(75 606 \$)
La maison du Goéland de la Rive-Sud	817 886 \$	813 551 \$		4 335 \$
La Villa sous le Clocher	171 915 \$	149 917 \$		21 998 \$
Le Domaine des Trois-Pistoies	636 380 \$	567 791 \$		68 589 \$
Le parallèle de l'habitation sociale inc.	201 752 \$	185 896 \$		15 856 \$
Le Piolet	1 291 958 \$	1 743 539 \$		(451 581 \$)
Le Relais des Jeunes Familles	276 015 \$	227 113 \$		48 902 \$
Les habitations communautaires Mainbourg	1 729 158 \$	-		1 729 158 \$
Les habitations communautaires Saint-Gabriel-de-Valcartier	624 593 \$	457 103 \$		167 490 \$
Les Habitations du Centre multiethnique de Québec inc.	623 724 \$	112 103 \$		511 621 \$
Les habitations la Gaillarde	1 086 943 \$	1 068 330 \$		18 613 \$
Les habitations la Rémoise inc.	1 375 310 \$	1 192 802 \$		182 508 \$
Les habitations Loge-Accès inc.	2 765 986 \$	1 287 465 \$		1 478 521 \$
Les habitations St-Bruno	679 308 \$	816 844 \$		(137 536 \$)
Les immeubles H.S.F.	3 353 179 \$	3 435 236 \$		(82 057 \$)
Les résidences du Bel Âge de la Vallée du Lièvre	2 866 605 \$	3 000 773 \$		(134 168 \$)
Les résidences populaires de Québec inc.	1 469 155 \$	1 469 187 \$		(32 \$)
Mission Bon Accueil	692 919 \$	44 592 \$		648 327 \$
Oasis du Bel Âge	1 813 358 \$	629 970 \$		1 183 388 \$
OBNL Place Première	1 641 000 \$	24 035 \$		1 616 965 \$
Office municipal d'habitation de Grande-Rivière	114 648 \$	110 225 \$		4 423 \$
Office municipal d'habitation de Lévis	3 599 518 \$	3 086 362 \$		513 156 \$
Office municipal d'habitation de Longueuil	311 509 \$	358 768 \$		(47 259 \$)
Office municipal d'habitation de Montréal	8 062 407 \$	388 760 \$		7 673 647 \$
Office municipal d'habitation de Québec	713 686 \$	111 610 \$		602 076 \$
Office municipal d'habitation de Saguenay	2 347 915 \$	2 422 172 \$		(74 257 \$)
Office municipal d'habitation de Sayabec	512 362 \$	373 524 \$		138 838 \$
Office municipal d'habitation de St-Aubert	1 223 521 \$	970 806 \$		252 715 \$
Office municipal d'habitation de Terrebonne	2 160 129 \$	1 784 630 \$		375 499 \$
Office municipal d'habitation de Thetford Mines	92 726 \$	82 269 \$		10 457 \$
Office municipal d'habitation de Val-David	837 153 \$	838 036 \$		(883 \$)
Office régional d'habitation Lac des Deux-Montagnes	724 494 \$	756 851 \$		(32 357 \$)
Pavillon Royal-Roussillon inc.	288 305 \$	169 647 \$		118 658 \$
Petit domicile de Chamy	174 331 \$	163 014 \$		11 317 \$
Programme d'encadrement clinique et d'hébergement P.E.C.H.	5 419 026 \$	5 124 767 \$		294 259 \$
Réseau habitation femmes de Montréal	2 466 544 \$	2 171 086 \$		295 458 \$
Résidence Bienvenue	748 139 \$	36 636 \$		711 503 \$
Résidence Florentine-Dansereau	448 204 \$	362 530 \$		85 674 \$
Société immobilière YWCA - Québec	1 124 714 \$	1 193 506 \$		(68 792 \$)
Soupe populaire de Hull inc.	1 582 534 \$	1 709 733 \$		(127 199 \$)
Un toit en réserve de Québec inc.	16 818 730 \$	5 067 425 \$		11 751 305 \$
Villa Beaurepaire	1 829 590 \$	2 165 700 \$		(336 110 \$)
Villa Saint-Maurice	758 994 \$	16 195 \$		742 799 \$
	126 937 679 \$	90 987 144 \$		35 950 535 \$
Ajustement: Contribution de la SCHL	(10 789 900 \$)	(15 911 249 \$)		5 121 349 \$
Sous-total	116 147 779 \$	75 075 895 \$		41 071 884 \$

	Dépenses selon la nouvelle méthode de comptabilisation à l'avancement des travaux	Décret numéro 210-2014 du 5 mars 2014	Solde à considérer au présent décret
Rénovation Québec			
Canton Potton	83 185 \$	-	83 185 \$
Municipalité Baie-des-Sables	149 750 \$	-	149 750 \$
Municipalité Nouvelle	88 661 \$	-	88 661 \$
Municipalité Saint-Bruno-de-Kamouraska	63 808 \$	-	63 808 \$
Municipalité Saint-Lazare-de-Bellechasse	15 813 \$	-	15 813 \$
Municipalité Sayabec	48 298 \$	-	48 298 \$
Paroisse Saint-Octave-de-Métis	75 000 \$	-	75 000 \$
Ville Bécancour	10 922 \$	-	10 922 \$
Ville Coaticook	909 \$	-	909 \$
Ville Drummondville	357 412 \$	-	357 412 \$
Ville Farnham	167 512 \$	-	167 512 \$
Ville Gatineau	836 738 \$	-	836 738 \$
Ville Granby	69 827 \$	-	69 827 \$
Ville Grande-Rivière	10 987 \$	-	10 987 \$
Ville Joliette	58 142 \$	-	58 142 \$
Ville La Tuque	26 301 \$	-	26 301 \$
Ville Lachute	57 799 \$	-	57 799 \$
Ville Lévis	146 468 \$	-	146 468 \$
Ville Longueuil	375 323 \$	-	375 323 \$
Ville Matane	3 254 \$	-	3 254 \$
Ville Mont-Joli	8 402 \$	-	8 402 \$
Ville Mont-Laurier	20 000 \$	-	20 000 \$
Ville Montréal	5 451 807 \$	-	5 451 807 \$
Ville Nicolet	3 653 \$	-	3 653 \$
Ville Port-Cartier	43 595 \$	-	43 595 \$
Ville Québec	4 072 938 \$	-	4 072 938 \$
Ville Rimouski	157 521 \$	-	157 521 \$
Ville Rouyn-Noranda	18 548 \$	-	18 548 \$
Ville Saguenay	451 584 \$	-	451 584 \$
Ville Sainte-Anne-des-Plaines	4 420 \$	-	4 420 \$
Ville Sainte-Catherine	7 500 \$	-	7 500 \$
Ville Saint-Césaire	904 \$	-	904 \$
Ville Saint-Eustache	16 561 \$	-	16 561 \$
Ville Saint-Félicien	37 529 \$	-	37 529 \$
Ville Saint-Georges	14 851 \$	-	14 851 \$
Ville Saint-Hyacinthe	61 862 \$	-	61 862 \$
Ville Saint-Jean-sur-Richelieu	873 066 \$	-	873 066 \$
Ville Saint-Jérôme	19 796 \$	-	19 796 \$
Ville Saint-Joseph-de-Sorel	22 983 \$	-	22 983 \$
Ville Salaberry-de-Valleyfield	98 008 \$	-	98 008 \$
Ville Sept-Îles	29 337 \$	-	29 337 \$
Ville Shawinigan	200 713 \$	-	200 713 \$
Ville Sherbrooke	70 689 \$	-	70 689 \$
Ville Trois-Rivières	385 742 \$	-	385 742 \$
Ville Warwick	125 479 \$	-	125 479 \$
Sous-total	14 843 596 \$	-	14 843 596 \$
Total	130 991 375 \$	75 075 895 \$	55 915 480 \$
Provision à constituer au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire			
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif			41 071 884 \$
Rénovation Québec			14 843 596 \$
			<u>55 915 480 \$</u>